

Compte rendu de la séance du 22 juin 2018

Président :
Véronique PAQUOT

Secrétaire(s) de la séance:
Christophe NOIROT

Présents :
Madame Véronique PAQUOT, Monsieur Christophe FRENOT, Monsieur Jean-Marc GUIZOT, Madame Corinne VALENTIN, Madame Audrey MOUGENOT, Monsieur Ghislain GALLAND, Monsieur Bernard RATEAU, Monsieur Denis SERRIERE, Monsieur Gaël DUVIC, Monsieur Christophe NOIROT

Excusés :
Madame Carole JACQUOT

Absents :

Représentés :

Ordre du jour:

1. DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) réfection du plafond de l'Espace socio-culturel.
2. Admission de non-valeur - budget communal.
3. Contrôles techniques des points d'eau incendie.
4. Création d'un poste d'agent recenseur.
5. Informations diverses.
6. Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Demande de subvention : D.E.T.R. - Réfection du plafond de l'Espace socio-culturel (DE 2018 041)

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée du devis des travaux concernant la réfection du plafond de l'espace socio-culturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

DECIDE la réalisation de ces travaux courant juillet ou août,

CHOISIT le devis de l'entreprise ELIPS pour un montant de **18 073.78 € H.T.**

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la **DETR** (Dotation d'équipement des territoires ruraux), programmation 2018.

CERTIFIE que les crédits suffisants sont inscrits au Budget Communal 2018.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 22 juin 2018.

Admission de non-valeur - budget communal (DE 2018 042)

Madame le Maire informe l'Assemblée que le comptable du Trésor a exposé qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces ci-dessous et demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant total de 2.61 € (Liste N°2850330232).

Budget commune

Exercice 2010 - Pièce T-33 - n°d'ordre 1 pour un montant de 2,50 € - nom du redevable : Foyer rural

Exercice 2013 - Pièce T-104 - n°d'ordre 1 pour un montant de 0.11 € - nom du redevable : ONF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention.

ACCEPTE l'admission en non valeur pour un total de 2.61 € au budget primitif 2018 commune.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 22 juin 2018.

Recensement de la population-crédation d'un poste d'agent recenseur (DE 2018 043)

L'Assemblée Délibérante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son livre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

DECIDE la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement 2019.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 22 juin 2018.

Contrôles techniques des points d'eau incendie (DE 2018 044)

Madame le Maire informe l'Assemblée que le règlement départemental de défense extérieur contre l'incendie impose un contrôle technique des points d'eau incendie de manière triennale afin de mesurer leur capacité opérationnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 01 voix contre, 00 abstention

DECIDE de faire réaliser ces contrôles par l'intermédiaire de Monsieur GEORGE Dominique.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 22 juin 2018.